

**Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente**

*Texte déposé*

Le terme GAFAM provient des cinq plus grandes multinationales du numérique (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft). Les services de ces dernières sont tous basés sur la dématérialisation des outils dans le « nuage » (« cloud » en anglais). Physiquement, les centres de données (« datacenters » en anglais) qui forment ce cloud ne sont pas nécessairement situés sur sol helvétique et ne sont donc pas soumis aux lois de notre pays. S’agissant de multinationales américaines, elles sont en sus soumises à des lois restreignant drastiquement la protection des données. C’est le cas notamment du CLOUD Act (« Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act », H.R. 4943), une extension du PATRIOT Act (« uniting and strengthening america by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act » H.R. 3162). Ces lois autorisent l’administration américaine à consulter nos données et métadonnées, à travers nos courriels, photos, chats audio et vidéos, historiques de navigation et de recherche. Les outils techniques ont été publiés par Shoshana Zuboff<sup>1</sup> et surtout Edward Snowden<sup>2</sup>.

Cette période de semi-confinement est propice à l’observation de notre utilisation accrue des services et outils des GAFAM, malgré les critiques qui leur sont adressées et leur hégémonie sur le marché des services et outils numériques.

Prenons l’exemple du choix d’un outil de visioconférence, le dilemme est posé entre avoir recours à l’un des outils appartenant aux GAFAM ou à des solutions élaborées pour garantir la protection des données des utilisateurs, mais n’offrant qu’une qualité d’échange insuffisante pour une utilisation en grand groupes. L’enseignement à distance s’est également vu utiliser plusieurs outils de communication qui ne sauraient respecter les données des élèves et de leurs enseignants (Whatsapp, Zoom, Skype, TeamUp,...). Même le système de visioconférence choisi pour les commissions du Grand Conseil appartient à un grand groupe informatique américain (CISCO) et donc, ne garantit pas la confidentialité des séances.

La transmission de données de géolocalisation au Conseil fédéral par Swisscom pourrait également constituer un précédent quant à l’exploitation induite de données personnelles. Un des risques étant d’arriver à une politique de surveillance large, non transparente et sans contrôle au nom de la sécurité et de la santé.

Même en temps normal, les possibilités des GAFAM de tracer des internautes sont omniprésentes, puisque la grande majorité des entreprises, mais aussi des services publics ont recours aux services de Google, par exemple, pour améliorer les fonctionnalités de leurs sites. Les GAFAM ont su se rendre omniprésentes pour tout le monde, qui a recours à leurs services et outils. Ceci rend très difficile de s’y soustraire, même si les condamnations pénales et les choix de ces entreprises peuvent scandaliser une partie de la population.

Dans sa stratégie numérique de 2018, le Conseil d’Etat s’est engagé dans une politique forte de protection des données personnelles et à doter le canton d’infrastructures sécurisées, disponibles et respectueuses de l’environnement. La stratégie d’accompagnement des entreprises veut appuyer le développement de solutions locales et la réduction de la dépendance du canton à l’égard des systèmes proposés par les entreprises occupant une position dominante sur le plan mondial.

---

<sup>1</sup> *The Age of Surveillance Capitalism : The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power.* Shoshana Zuboff, Public Affairs, 2019, 704 p.

<sup>2</sup> *Mémoires vives*, Edward Snowden, Seuil, 2019, 378 p.

Dans la perspective de supprimer notre dépendance aux GAFAM, notre canton devrait promouvoir le développement d'alternatives à leurs services, par exemple en développant un pôle de recherche à la HEIG-VD qui s'axerait sur des outils en source ouverte ou libre FOSS (« Free and Open Source Software »), ou en soutenant des initiatives déjà en cours comme les outils Framasoft ou Meet d'Infomaniak. Ces services offrent l'avantage de ne pas collecter les données des utilisateurs, contrairement à ceux des GAFAM.

Il pourrait mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des entreprises et des privés concernant les mesures pouvant être prises pour éviter le traçage (les services et outils open source, les bloqueurs de traceur ou le cryptage, le renoncement aux interfaces applicatives externes (API) de Google et d'autres lors du développement d'applications). La population a besoin de prendre conscience que le choix d'utilisation de services des GAFAM implique non seulement sa propre surveillance (comme mentionnée dans les conditions d'utilisations, rarement lues<sup>3</sup>), mais aussi celles de ses contacts, consentants ou non, également au-delà des médias personnels.

Du fait de l'article 13 de la Constitution suisse « Protection de la sphère privée », le renoncement aux outils et services de GAFAM par l'Etat et ses services semble incontournable autant pour la protection des données du personnel que parce que l'Etat détient de nombreuses informations sensibles sur la population. Cette démarche est la suite logique du renoncement aux outils externes Google pour le site de l'Etat de Vaud qui est actuellement en cours et aux orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de système d'information<sup>4</sup>.

Une planification de sortie des GAFAM axée sur la Stratégie numérique du Conseil d'Etat, commençant par le renoncement à tout investissement alimentant le capitalisme de surveillance mis en place par les GAFAM serait ainsi une mesure de poids, avec de nombreux intérêts pour favoriser la résilience de notre économie, ainsi que l'égalité des chances, dans un contexte de durabilité environnementale.

Ces mesures permettraient au canton de Vaud de se démarquer dans son rapport au numérique en axant la qualité vaudoise sur un stockage local et des outils « open source », respectueux de la vie privée, proposant des conditions d'utilisation claires et accessibles à toutes et tous.

Il est clair, dans l'esprit des postulants, que toutes les mesures demandées dans cet objet parlementaire ne sauraient entrer en quelconque concurrence avec la volonté d'offrir un maximum de données sous format ouvert (« Open Access ») à la population. Ceci basé sur la devise de l'initiative « Public Code » pour qui argent public signifie code public<sup>5</sup>.

Ainsi, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier un projet ambitieux visant à sortir de notre dépendance aux services et outils propriétaires ne respectant pas la législation suisse (notamment en matière de protection des données), et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données et de la vie privée des utilisateurs.

---

<sup>3</sup> En plus d'être longues et fréquemment renouvelées, les conditions d'utilisation des outils et services des GAFAM sont incompréhensibles pour la grande majorité de la population. Une étude, analysant 500 conditions d'utilisation, a montré que seules deux d'entre elles étaient accessibles à une personne lambda et qu'il fallait en moyenne 14 ans d'études pour comprendre les autres. Ceci explique que la plupart des utilisateurs renoncent simplement à les lire ([https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Abstract\\_id=3313837](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Abstract_id=3313837)).

<sup>4</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/direction-generale-du-numerique-et-des-systemes-dinformation-dgnsi/les-logiciels-libres-et-standards/>

<sup>5</sup> <https://publiccode.eu>

## Commentaire(s)

### Extrait de la Constitution suisse:

#### Art. 13. Protection de la sphère privée

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.
2. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

#### Art. 11. Protection des enfants et des jeunes

1. Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
2. Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

### Documents en lien avec le sujet:

LaRevueDurable n° 63, automne-hiver 2019

nothing to hide, documentaire vidéo, 2017

<https://www.arte.tv/fr/videos/083964-008-A/le-dessous-des-cartes-l-intelligence-artificielle-un-instrument-de-puissance/>

<https://www.arte.tv/fr/videos/083310-000-A/tous-surveilles-7-milliards-de-suspects/>

loi fédérale sur la protection des données (LPD): <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920153/201903010000/235.1.pdf>

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Sabine Glauser Krug  
et 39 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — A travers ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier un projet ambitieux visant à sortir de notre dépendance aux services et outils propriétaires qui ne respectent pas la législation suisse, notamment en matière de protection des données et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données comme de la vie privée des utilisateurs. Depuis maintenant près d'une décennie, nous savons que nos activités sur Internet sont tracées, puis stockées, grâce à un jeu d'interprétation de la loi américaine sur la lutte contre la criminalité. Entre-temps, de nombreux pays se sont dotés de lois plus restrictives sur la protection des données, notamment dans l'Union européenne et prochainement en Suisse. Cela n'a pas empêché les Etats-Unis d'adopter, en 2018, le *Cloud Act* qui devait permettre de passer outre ces nouvelles lois, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en requérant des entreprises ayant leur siège aux Etats-Unis de transmettre à la NSA également les données récoltées par leurs filiales étrangères. Ils légitiment ainsi la récolte de nos métadonnées par des entreprises du numérique — américaines pour la grande majorité — leur permettant de nous profiler et, selon leurs dires, de nous connaître mieux que nous-mêmes. Or, cette connaissance leur accorde aussi un énorme pouvoir de manipulation.

Les GAFAM — nommées selon leurs plus grands représentants : Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft — sont des entreprises du numérique qui basent leur modèle financier sur l'exploitation des données de leurs utilisateurs. Or, comme le disait notre cher collègue François Cardinaux dans le cadre du débat sur la gratuité des transports publics : rien n'est gratuit. Les services d'hébergement Gmail ou de blogs, Google Maps, YouTube, achats en ligne à prix cassé, *chats* ou réseaux sociaux, tous ces outils — ô combien utiles et bien conçus — auraient été généreusement mis à disposition des internautes ? Pourtant, il faut des fonds pour envoyer des satellites, par exemple pour Google Earth. Ils ont créé la culture de la gratuité numérique et aujourd'hui nous n'avons pas vraiment d'autre choix que de nous positionner, car aucune entreprise ne peut offrir des outils aussi performants, gratuitement, et respecter les données personnelles. Faut-il laisser couler, au risque de ne pas pouvoir

respecter la Constitution suisse qui veut la protection de la sphère privée ? Faut-il revaloriser ces outils en les rendant payants ? Faut-il que l'Etat investisse pour offrir des outils sécurisés, malgré la culture de la gratuité ? Je pense que la solution se trouve quelque part entre les deux dernières options. Dernièrement, le Conseil d'Etat annonçait sa collaboration avec le canton de Genève pour mettre en place la *Trust Valley* lémanique. Je me réjouis qu'il prenne cette voie qui va dans le sens de ce postulat et l'en remercie. Néanmoins, en parallèle, et particulièrement ces derniers temps avec le semi-confinement, l'utilisation des outils des GAFAM a augmenté significativement et continue à augmenter de manière exponentielle, notamment en lien avec des décisions étatiques.

Nous avons demandé une prise en considération immédiate, car les individus perdent leurs droits, parfois par ignorance, parfois par découragement, la plupart du temps par résignation. Entre des conditions d'utilisation incompréhensibles et interminables et la récolte de nos données à travers nos contacts, il y a fort à parier que si nous ne nous engageons pas rapidement dans une voie ambitieuse : la sortie de notre dépendance à ces outils et services, la population va renoncer à son droit à la sphère privée. Or, il ne s'agit pas seulement d'un droit, mais d'un besoin fondamental. C'est pourquoi j'espère sincèrement que nous pourrions renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, pour plus de liberté, d'authenticité et de résilience.

La discussion est ouverte.

**M. Yann Glayre (UDC) :** — Cela fait trop longtemps que nous laissons les entreprises américaines prendre la main sur nos données qui sont, je le rappelle, le pétrole du XXI<sup>e</sup> siècle. Petit à petit, partis d'un ruisseau, c'est maintenant un océan de données qui est envoyé chaque jour dans d'autres pays, permettant à des entreprises privées d'accumuler des bénéfices mettant en danger la souveraineté des Etats. Trop gros, trop dominants, trop dangereux pour la démocratie, notre tolérance vis-à-vis de ces mastodontes doit cesser au plus vite. En 2018, l'entreprise Facebook a atteint un pic historique avec une capitalisation boursière de 630 milliards de dollars. Cette unique entreprise représente 80 % des revenus mondiaux des réseaux sociaux.

Finalement, le problème n'est pas tant une entreprise en elle-même, mais bien la mainmise globale de ces entreprises sur notre numérique : ventes en ligne, messageries, hébergements de données, logiciels, j'en passe et des meilleurs. Avec leur puissance financière illimitée, ces entreprises représentent un danger pour la démocratie et elles empêchent toute concurrence locale, qui serait beaucoup plus saine et serait surtout sous notre contrôle politique. Leur puissance financière leur autorise toutes les glotonneries, à savoir racheter toutes les entreprises intéressantes ou celles qui pourraient nuire à leurs intérêts.

Chaque année, des millions de francs s'envolent vers d'autres continents. A terme, nous pouvons récupérer ces millions de francs pour notre économie. Mais pour cela, il faut un signal : les entreprises basées dans notre canton doivent savoir que nous allons les soutenir dans leurs projets numériques. Rien ne changera sans un réveil des politiques, puis de la population. C'est le meilleur moment pour apporter votre soutien à ce texte. Le groupe UDC vous invite à le renvoyer directement au Conseil d'Etat.

**M. Vincent Keller (EP) :** — Voici un postulat qui devrait permettre d'avancer dans un problème majeur et que l'on voit grandir chaque jour : celui du fossé des connaissances numériques, entre des idées, des projets politiques et la réalité. Hier encore, nous avons eu un bel exemple lorsque nous discutons de la relance de l'économie vaudoise, avec l'arrêté Qoqa. Nous avons parlé d'Amazon et des suspects usuels dans l'infrastructure informatique : hors Google, Amazon, Apple, Facebook et Microsoft, point de salut.

Permettez-moi d'annoncer mes intérêts : je suis informaticien, diplômé de l'Université de Genève à l'époque où l'Université de Lausanne n'offrait pas une telle formation. J'ai modestement défendu une thèse à l'EPFL, intitulée *Optimal Application-Oriented Resource Brokering in a High Performance Computing Grid*, en 2008, sous le numéro 4221. Vous pouvez en prendre connaissance, car elle est en accès ouvert. Traduit en français et pour Jérôme Christen, cela donnerait : *Courtage* — au sens boursier — *optimal des ressources d'une grille de calcul*. En résumé, il s'agit de déterminer quelle machine est la moins chère, en fonction des besoins d'une application et d'un temps donné. La grille

de l'époque était le prototype de ce que l'on appelle aujourd'hui le *Cloud*, c'est-à-dire le nuage. Je me rappelle encore des discussions, lors des conférences internationales : « C'est bien joli tout cela et nous sommes dans un environnement académique ; mais qui payera lorsque le produit deviendra commercial ? » Nous étions en 2005. En 2020, la preuve d'un concept académique est devenue un produit commercial.

Aujourd'hui le *business model* — le plan d'affaires pour Jérôme — est connu, mais un point est devenu majeur : la valeur des données, en regard de celle des algorithmes. Les premières valent énormément et les seconds très peu, exactement à l'opposé de la situation d'il y a quinze ou vingt ans. Il est donc facile d'offrir un service pour gagner deux fois plus de valeurs bien plus lucratives. En résumé, c'est toujours le bon vieux truc de grand-maman : si c'est gratuit, c'est que c'est toi le produit. Car cela a été dit : rien n'est gratuit. Ce qui est payé, dans ce contexte de gratuité alors que rien n'est gratuit, c'est ce qui est généreusement offert par un gouvernement qui ne s'appelle pas *Pravda* (*Vérité, en russe. N.d.l.r.*), comme le disait hier le député Buffat lors du débat sur Qoqa, mais la *National Security Agency* (NSA) ou la *Central Intelligence Agency* (CIA), bras armé outillé en technologie par le gouvernement des Etats-Unis. Hier, M. Buffat avait parfaitement raison : les Etats-Unis ne sont pas seuls sur le marché très lucratif des données. De très grandes démocraties, comme la Russie et la Chine, proposent aussi de tels services. Ces services sont financés par le biais des différents départements d'Etat ; dans l'exemple américain, le Département de la défense et d'autres financent massivement ces gentilles entreprises privées.

Je n'étais pas né, en 1961, lorsque le président Kennedy a lancé son fameux : *We choose to go to the Moon in this decade*, depuis le terrain de l'équipe de football de Rice University. Il n'expliquait pas que les Etats-Unis allaient tout mettre en œuvre pour écraser la domination totale de l'espace par les *Reds* — pas ceux de Liverpool, mais bravo pour le titre — mais qu'il allait tripler le budget militaire américain ; qu'il allait lancer le plus grand développement d'armes atomiques de l'histoire et, accessoirement, qu'il allait placer trois gaillards au sommet du plus grand missile balistique intercontinental du monde, pour le spectacle et pour faire passer la pilule financière. Cela dit, l'exploit est majeur et les dix-sept astronautes du programme Apollo méritent le respect. La suite du discours de 1961 a été oubliée par beaucoup : *We choose to go to the Moon in this decade and do the others things*. Aujourd'hui, le monde du *Cloud* et du *big data*, c'est la domination totale sur les données. Maîtriser les *big data*, voilà les missions Apollo de 2020.

Ce point de vue est-il définitif ? Notre canton, aussi modeste soit-il, peut-il régater dans cette course ? Je pense que la situation n'est pas définitive et que notre canton peut régater. Tout d'abord, le canton de Vaud regorge de compétences scientifiques, techniques et technologiques. J'ai toujours cru en la capacité d'innovation de ce canton et je crois, en la capacité de ce pays à être devant, à dépasser le vieux modèle, connu : « hors des GAFAM, il n'y a rien. » Dans le canton, nous avons presque tout : il ne manque, finalement, qu'une volonté politique, comme l'a dit mon collègue Yann Glayre. Ce pays et ce canton ont la chance de pouvoir offrir des éléments de sécurité qu'aucun autre pays européen n'est en mesure d'offrir : une constance dans l'approvisionnement énergétique, une stabilité économique, politique et sociale, qui attire déjà aujourd'hui des fournisseurs et développeurs de tels services.

La Suisse et le canton de Vaud ne sont pas les seuls, dans la « dégooglisation » du monde. Je n'aime pas ce terme ; je préférerais « suppression des liens gouvernementaux dans les services applicatifs publics », qu'ils soient américains, russes ou chinois. Ce postulat demande que toute l'informatique cantonale, payée par nos impôts, soit affranchie de l'ingérence de tout gouvernement étranger, en optant pour des logiciels et des services ouverts, qui sont donc par définition bien plus sécurisés que des logiciels propriétaires. Nous considérons qu'il est toujours possible de trouver une alternative, la plupart du temps beaucoup plus efficiente et plus rapide, puisque mieux testée, à des solutions informatiques fermées.

Hier, M. Leuba n'avait pas bien compris que ce sont bien les immenses compétences des collaborateurs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) que je soutenais. Je viens de ce milieu de l'informatique et par conséquent, je sais que les collaborateurs et collaboratrices de la DGNSI ont été touchés par les remerciements quotidiens du Conseil d'Etat et de

l'Etat-major cantonal de conduite au sujet de leur magnifique travail durant la crise. Je les sais également capables d'aller bien au-delà. Demain peut-être, avec un projet de budget réaliste, ce plénum soutiendra une augmentation massive du nombre de collaborateurs de la DGNSI. Mais non, je ne suis pas candidat.

Ce postulat est signé par de nombreux députés de gauche, de droite et du centre, dont je fais partie. Nous demandons que cette motion soit prise en considération aujourd'hui et qu'elle soit envoyée directement au Conseil d'Etat.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — Je vous invite moi aussi à soutenir ce postulat. Il est vrai que, comme on le dit : « Qui maîtrise aujourd'hui les données et l'intelligence artificielle maîtrisera le monde ». Certains pays ont commencé à le comprendre il y a déjà quelques années. Ils développent de plus en plus ce domaine, y compris avec des entreprises privées, non accréditées à des gouvernements, mais qui travaillent de concert et dans les coulisses avec l'un de l'autre de ces gouvernements. Nous avons pu le voir dans un certain nombre de campagnes d'élections présidentielles, ces derniers temps : l'influence des médias sociaux et la maîtrise des données permettent d'influencer des votes. Il faut donc s'affranchir d'une certaine dépendance aux gros mécanismes algorithmiques de maîtrise de données au niveau international — on a beaucoup mis le focus sur les Etats-Unis, mais ailleurs aussi, il y a de grands groupes d'Etats qui cherchent à maîtriser, acquérir et manipuler les données, pour pouvoir influencer les gens dans un sens plutôt que dans l'autre. Il faut pouvoir s'affranchir de ce processus qui nous est défavorable en tant qu'Etat et en tant qu'entité administrative et populaire. Cela a été évoqué par M. Keller : dans cette machinerie mondiale gigantesque et qui prend de plus en plus d'ampleur, arriverons-nous à acquérir cette autonomie et cette indépendance ? Oui, nous avons des ressources. Oui, nous avons des compétences. Oui, nous avons un certain nombre d'infrastructures qui le permettraient. Mais il faut surtout, au départ, avoir une volonté.

Je me souviens qu'il y a quelques années, ce Grand Conseil votait l'acquisition d'un outil de gestion — SAP qui est devenu aujourd'hui une boutique mondiale pratiquement seule sur le marché. A l'époque, j'avais dit que si le canton de Vaud avait développé son propre système informatique, peut-être serions-nous aujourd'hui un concurrent de SAP ? Nous aussi serions peut-être milliardaires et nous pourrions faire bénéficier la population du fruit de ce travail. Je le rappelle pour dire qu'il convient de développer une volonté de s'affranchir. Je pense que dans tous les milieux intéressés par l'informatique et par la question des données, il y a cette volonté. Aujourd'hui, on se rend compte que les grosses entreprises — américaines ou d'ailleurs dans le monde — prennent beaucoup trop de place, et ont beaucoup trop d'influence sur nos vies. On voit qu'elles manipulent manifestement trop notre façon de vivre, notre façon d'acheter, de penser et évidemment, notre esprit critique se perd. Comme je le disais, au début de mon intervention, le jour où l'intelligence artificielle aura remplacé notre capacité à réfléchir et notre esprit critique, nous serons gentiment, mais sûrement, en train de nous autotuer. Il y a matière à développer ce postulat et à réfléchir à différents moyens. Comme il ne s'agit pas d'une motion, mais d'un postulat, le Conseil d'Etat a tout loisir pour y réfléchir, même si cela prendra un certain temps. Je vous invite donc à soutenir le postulat présenté.

**M. Laurent Miéville (V'L) :** — Je partage l'inquiétude des postulants ; je pense que nous sommes effectivement extrêmement dépendants, à tous les niveaux, de cette gestion des données personnelles. Aujourd'hui, qui ne travaille pas avec un portable, qui envoie pratiquement chaque seconde des informations qui seront utilisées par d'autres ? Je passe beaucoup de temps à réduire les *cookies* sur tous les sites Internet que je visite, mais il est difficile de se battre contre cela.

Je trouve cette proposition sympathique, mais je suis un peu plus sceptique quant aux termes « sortir de cette dépendance » qui me paraissent extrêmement ambitieux ! Demander au canton de Vaud de réduire cette dépendance est tout à fait faisable, mais il sera beaucoup plus difficile d'en sortir. Même la Communauté européenne, qui avait proposé un site de recherches parallèle à Google, n'a pas réussi à convaincre les utilisateurs d'y passer. Je pense que ce serait mettre beaucoup de pression sur le canton de Vaud que de lui demander de sortir de cette dépendance. En revanche, comme il s'agit d'un postulat, la proposition me semble pouvoir être soutenue. Personnellement, j'aurais préféré un passage en commission, étant donné les enjeux et l'importance de la discussion, mais je ne le proposerai pas même si je préférerais cette manière de faire, parce qu'il s'agit d'une discussion importante.

Pour terminer, je pense qu'il s'agit effectivement d'une bataille continue et qu'il faut la mener ; mais il faut simplement garder aussi en tête l'efficacité des services de l'Etat. Il n'est pas toujours possible de proposer des solutions alternatives et, parfois, il faut aussi ménager la chèvre et le chou. Dans certains cas, il faut prendre des décisions qui ne vont pas nécessairement dans le sens d'une protection complète des données, mais de l'efficacité qui doit aussi être celle du canton. Je soutiendrai donc le renvoi direct au Conseil d'Etat, mais j'aurais aussi soutenu le renvoi en commission.

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — J'ai aussi de la sympathie pour ce postulat. C'est un sujet qui préoccupe la Commission des systèmes d'information, à chaque demande de crédit et nous en discutons pratiquement pour toutes les demandes. En revanche, je regrette que l'on cherche à renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, sans passer par la Commission des systèmes d'information. Nous avons une commission, instituée pour faire ce travail et je ne crois pas que le sujet soit urgent au point d'éviter un passage en commission. Je soutiendrai donc le postulat, mais je demande qu'il soit renvoyé à une commission.

**Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat :** — Je crois que, lorsqu'il a présenté sa stratégie numérique, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'inscrire son action et sa vision dans la perspective qui vient d'être énoncée par la postulante et par la totalité des députés qui se sont exprimés à cette tribune. Vous lui avez d'ailleurs confié un crédit d'étude de 400'000 francs, que nous sommes en train d'utiliser, avec l'ambition de faire du canton de Vaud le premier canton de Suisse à se doter d'une véritable politique de la donnée, car nous avons conscience qu'il y a lieu de réfléchir à cette matière première, à ce bien si précieux que sont les données. Il s'agit de se doter d'une politique de production, mais aussi de traitement et de diffusion des données. Aujourd'hui, les choses se font au fil de l'eau, sans véritable prise de conscience des enjeux et dans une grande dépendance à ces monopoles que sont les GAFAM. Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de dire à quel point il développait, chaque fois que c'est possible, des solutions alternatives en *open source*. Il a d'ailleurs massivement augmenté les solutions en *open source*, à l'Etat, ces dernières années, mais il a aussi une obligation de résultat. Vous nous la fixez en validant le plan directeur des systèmes d'information, avec des objectifs qui doivent tous faire l'objet de pesées d'intérêts. C'est ça la politique ; c'est concilier les grands enjeux avec les possibilités du moment. J'aime citer Jaurès qui disait qu'il allait à l'idéal en partant du réel. C'est exactement la problématique qui nous occupe aujourd'hui : nous allons à cet idéal en partant du réel.

Dans ce sens, cette discussion est importante et elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Conseil d'Etat. Je partage l'avis que cette discussion mérite un passage en commission. Vous avez une Commission permanente des systèmes d'information, avec des spécialistes qui connaissent bien les stratégies du gouvernement, les possibilités et les enjeux. A titre personnel, je suis favorable à l'adoption du postulat qui s'articule très bien avec notre stratégie numérique, avec notre politique de la donnée et avec tout le travail que nous faisons, avec la Confédération, dans le cadre du programme Melani. Vous venez de valider le projet de SiRh2, et je vous en remercie. Cela montre à quel point la politique de détention des données d'un certain nombre de solutions informatiques ne présente pas d'alternative à un hébergement étranger. La solution passe donc par l'élaboration d'un *Cloud* suisse. C'est ce projet que nous sommes en train de construire dans le cadre du programme Melani. Le canton de Vaud est l'un des cantons pilotes, dans le cadre de l'élaboration de ce projet stratégique de souveraineté nationale. N'ayons pas peur des mots : il s'agit vraiment de cela et de rien d'autre. Oui, nous avons, à la DGNSI, des compétences internes très actives en la matière. Nous avons d'ailleurs une nouvelle déléguée au numérique qui s'occupe de cela. Nous avons doté un pan entier de la DGNSI consacré à la protection des données, à la sécurité informatique et à la lutte contre les cyberrisques. Ces personnes travaillent avec la Confédération et avec l'armée suisse, dans le cadre du programme Melani, pour essayer de construire la solution à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Bref, vous l'aurez compris, ce serait l'occasion d'en débattre avec vous dans le cadre d'une commission qui permet les échanges, dans le but de cerner les enjeux, mais aussi les attentes de votre Parlement, en la matière, pour que nous puissions établir un document sous la forme d'un rapport, en réponse à ce postulat — qui sera adopté, à n'en pas douter.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — Réduire notre dépendance à ces outils ou quitter ces outils, c'est bien la question. En lisant la stratégie numérique du Conseil d'Etat, j'ai bien vu que la réduction

de notre dépendance était déjà en route. Je pense pourtant qu'il est très important d'en sortir. C'est pour cette raison que je propose un nouveau texte et j'estime qu'il y a vraiment urgence. Nous savons qu'à la rentrée, les écoles fonctionneront sur Microsoft 365 qui appartient naturellement à Microsoft. Nous savons que tous les hébergements en Europe s'appuient sur la loi anglaise sur la protection des données. Or, dans le cadre de ce *Cloud Act*, les Etats-Unis ont un accord avec l'Angleterre. Nous avons parlé de Qoqa, qui a son serveur en Irlande du Nord et qui a aussi un accord avec les Etats-Unis dans le cadre du *Cloud Act*. *Team-up*, qui a été utilisé dans le cadre de l'école à distance, est aussi supervisé par Amazon, même si nous ne savons pas très bien pourquoi.

Par ailleurs, en dehors de l'Etat, j'avais envie de vous parler de *Wire*, un outil très utile qui remplace *WhatsApp*. Cet outil très sécurisé et élaboré en Suisse a été racheté par des Américains ; dorénavant, il n'est plus du tout sécurisé ! Il est tragique de se dire que des outils magnifiques, élaborés localement, sont rachetés par les Etats-Unis et perdent tout leur intérêt pour les utilisateurs. C'est la raison pour laquelle il me semble important de s'engager rapidement sur cette voie, avant de déplorer d'autres avancées qui feraient perdre la protection des données. Je vous propose d'adopter directement ce postulat et de passer par la commission au stade de la réponse du Conseil d'Etat.

La discussion est close.

**Le renvoi à une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 57 voix contre 35 et 3 abstentions.**

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**